





NOM – PRENOM : .....

**12. EXERCICE DANS UN TERRITOIRE OU UNE ZONE RENCONTRANT DES DIFFICULTES PARTICULIERES DE RECRUTEMENT (MAYOTTE-GUYANE)**

Cette bonification concerne :

- Pour le département de MAYOTTE : les enseignants affectés à Mayotte suite à une mobilité et comptabilisant au moins 5 ans de services effectifs et continus sur le territoire de Mayotte au 31/08/2024 ;
- Pour le département de la GUYANE : les enseignants, affectés en Guyane suite à une mobilité depuis au moins 5 ans, comptabilisant au moins 2 ans de services effectifs et continus sur un poste dit « isolé » au 31/08/2024.

Cadre réservé à l'administration			
OUI		NON	

**13. EXERCICE DANS UNE ECOLE BENEFICIANT D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)**

Cette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2023 dans une école ou un établissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui justifie d'une durée minimale de 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2024 dans cette même école ou établissement.

Cadre réservé à l'administration			
OUI		NON	

**14. CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE**

Si vous avez participé l'an dernier au mouvement interdépartemental et que vous formulez le même premier vœu, vous bénéficierez automatiquement des points de capitalisation.

**CONFIRMATION DE LA DEMANDE ET ENGAGEMENT A REJOINDRE LE DEPARTEMENT OBTENU**

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels ainsi que de la note de service annuelle relative au mouvement des personnels enseignants du premier degré, m'engage à rejoindre le département obtenu à la rentrée scolaire 2024.

Signature :

Fait à

Le